

## Un pouvoir non négligeable

*Même si les indices des prix du second semestre sont plus favorables que ceux du premier, la moyenne annuelle suisse restera assez élevée en comparaison européenne. Nous ne ferons pas mieux ou moins bien que quelques concurrents sérieux, Allemagne fédérale, Etats-Unis, voire Angleterre.*

*Le second semestre d'autre part confirmera certainement la bonne tenue du franc suisse, si le renversement de la politique de Reagan se confirme. Les exportations suisses en seront renchéries d'autant. Enfin, dernier facteur défavorable, la crise mondiale ne touche plus seulement l'industrie horlogère, mais aussi la mécanique, y compris les plus*

*grandes entreprises. Voyez Sulzer! Et le tassement dans le bâtiment est perceptible.*

*Dès lors, la pleine compensation du renchérissement sera, en 1982, une bataille exceptionnelle-ment difficile.*

*L'offensive devait se développer dès la rentrée (voir plus loin). Le secteur privé, invoquant ses difficultés, cherchera un appui du côté du secteur public. Une compensation, non intégrale, du renchérissement par la Confédération serait, pour le patronat, le précédent exemplaire. Mais les partis vont entrer en période électorale; ils hésiteront donc à assumer cette responsabilité sans un accord préalable des syndicats et des associations du personnel.*

*La détermination pour une défense intégrale du pouvoir d'achat doit donc être affirmée et affichée d'emblée. Car la rentrée a commencé. Le pouvoir d'achat ne fait pas partie du domaine négociable.*

### OFFENSIVE

## Jamais le bon moment!

Fin août-début septembre: la Société pour le développement de l'économie suisse (Sdes), porte-parole des milieux patronaux, ne perd pas un instant pour lancer l'offensive au chapitre «compensation du renchérissement». Ballon d'essai pour des arguments qu'on verra sans doute développés et répétés par tous les canaux disponibles ces prochaines semaines. Faisant le bilan de la situation conjoncturelle et évaluant les chances d'une issue favorable, la Sdes peut ainsi écrire: «Une des conditions pour que les efforts d'économies et de rationalisation deviennent progressivement payants est que les syndicats s'abstiennent de formuler des revendications excessives lors des prochaines négociations salariales. A cet égard, il semble malheureusement qu'on ne soit pas encore tout

à fait conscient des nécessités de l'heure, du moins dans les centrales syndicales. Celles-ci, en effet, ne se contentent pas d'exiger la pleine compensation du renchérissement (en référence à un indice national des prix dont on sait qu'il affiche une progression supérieure à la réalité), elles ont également annoncé, en vue du renouvellement d'un certain nombre de conventions collectives de travail, notamment dans l'industrie des métaux et des machines, de nouvelles revendications qui auront encore bien plus d'incidences sur les rendements et les coûts des entreprises. Ces revendications risquent de détériorer la position encore favorable de la Suisse par rapport à l'étranger (...).»

Tout y est: le doute jeté sur la valeur de l'indice des prix (on pouvait admettre en effet qu'il était surévalué de 1 à 1,5%; mais du fait patronal notamment, la pression est en train de monter et l'accord

SUITE ET FIN AU VERSO

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 649 2 septembre 1982  
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Rudolf Berner  
François Brutsch  
Marcel Burri  
André Gavillet  
Yvette Jaggi  
Charles-F. Pochon  
Victor Ruffy

Points de vue:  
Jeanlouis Cornuz  
Helena Mach

649

## Jamais le bon moment!

des experts semble devoir se faire entre 2 et 2,5%...) ainsi que les cris d'alarme à la compétitivité vis-à-vis de l'étranger. Ces derniers accents devraient depuis longtemps avoir perdu de leur impact, utilisés indifféremment dans tous les climats économiques: la Suisse est-elle en bonne posture? alors il s'agit de ne pas miner les avantages pris sur les concurrents... la Suisse est-elle au contraire plutôt dans le creux de la vague? alors, surtout ne plus rien revendiquer, de peur de plonger définitivement... Jamais le bon moment! «Arguments» éculés, et pourtant jetés imperturbablement dans le débat. Aujourd'hui, le chantage à l'emploi, sur fond de licenciements massifs dans l'horlogerie et de mesures de compressions salariales dans l'industrie des machines et ailleurs, devrait leur donner un nouvel élan!

Au long des phrases toutes faites, une petite note presque inédite malgré tout: l'appel patronal à la «base» des syndiqués, référence qu'on avait plutôt pris l'habitude d'entendre au fil des slogans assénés par les militants qui se prétendent plus à gauche que la gauche. Nous citons toujours la Sdes: «Dans tout cela, l'élément rassurant est que la base des salariés est habituellement moins intransigeante, davantage disposée aux compromis. Et lorsqu'il s'agit de s'entendre sur des solutions concrètes, le patronat traite généralement avec la base et non avec les centrales syndicales. Un appel au bon sens et à la modération des salariés devrait, à vrai dire, se doubler simultanément d'un appel aux autorités pour qu'elles s'efforcent, dans la mesure du possible, et malgré les contraintes légales, de ne pas frayer la voie aux revendications syndicales.» Voilà qui devrait être compris comme un appel à des manifestations de masse en faveur du maintien du pouvoir d'achat.

Rappelons que l'an dernier déjà, la passe d'armes

avait été chaude, pour la pleine compensation du renchérissement, même si finalement l'Union syndicale suisse avait pu se déclarer satisfaite des résultats obtenus, en regard des déclarations retentissantes du chef du Département fédéral de l'économie publique, Fritz Honegger, pour lequel «il fallait se garder d'accorder partout la pleine compensation».

### TEMPÉRATURE 1981

Branche par branche, et hors les employés de l'industrie chimique et le personnel bancaire pour lesquels les salaires sont automatiquement adaptés au renchérissement, le bilan des négociations de fin d'année se présentait de la façon suivante (à fin de comparaison avec les discussions à venir): pour la FTMH (métallurgie et horlogerie), l'accord conclu avec la convention patronale prévoyait une compensation du renchérissement portant sur 50 centimes à l'heure ou 100 francs par mois dès le 1<sup>er</sup> janvier 1982 et sur 40 centimes à l'heure ou 80 francs par mois dès le 1<sup>er</sup> août 1982, à titre d'acompte sur le renchérissement supputé de 1982; dans l'industrie de l'habillement, accord sur le principe de la compensation, malgré une marche des affaires généralement peu satisfaisante; dans l'industrie du bois et du bâtiment, compensation selon l'indice de novembre (la nouvelle convention nationale prévoyait pour 1982 une augmentation de la durée des vacances ainsi qu'une réduction échelonnée du temps de travail); pleine compensation aussi à Migros et à Coop où l'on s'engageait par ailleurs à consacrer respectivement les 2,5% et 1% de la masse salariale pour des augmentations individuelles du salaire réel.

### EXPLOITER LA CRISE

La compensation du renchérissement ne sera pas le seul chapitre social où les stratèges au petit pied profiteront de la morosité économique pour tailler en pièces des initiatives pendantes — la crise n'est pas perdue pour tout le monde. Il faut s'attendre à

certains déchaînements côté participation des travailleurs et bien entendu côté protection contre les licenciements. Quelques avant-goûts.

*Participation.* Typiques, les attaques menées par la «Neue Zürcher Zeitung» (et relevées à juste titre par la presse syndicale, notamment «Le Gutenberg»). Avertissements de la droite patronale, par l'intermédiaire de la rubrique économique du quotidien zurichois: «Les syndicats ont intérêt à empêcher que la participation ne devienne un frein à l'investissement et une menace pour l'emploi.» Et d'agiter l'«exemple» ouest-allemand pour montrer la faillite de la concertation travailleurs-patrons dans la direction des entreprises.

Analyses sommaires, sans référence à la crise internationale; diagnostics orientés et fabriqués de toutes pièces pour coller à l'actualité allemande actuelle (on s'est bien gardé de faire référence à la cogestion à l'allemande lorsque la RFA ne subissait pas encore la conjoncture au même titre que tous ses «partenaires» européens).

*Protection contre les licenciements.* Répétition générale pour la rentrée, signée Olivier Rapin, de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, pour «L'Ordre professionnel» (27.8.). Sous le titre «Un bon moyen d'enrayer notre économie», l'auteur, en conclusion, résume les conséquences imaginables d'une acceptation de l'initiative: «(...) Tout d'abord, l'embauche serait très sérieusement entravée car les entreprises craindraient de ne pouvoir plus tard licencier. Ensuite, il faudrait redouter une atteinte au sens des responsabilités des chefs, qui ne disposeraient plus des moyens de leur mission. Certains travailleurs profiteraient d'une sécurité excessive, qui serait décourageante pour les autres, leurs efforts pouvant être compromis par l'impossibilité de mesures rationnelles dans le secteur du personnel. Finalement, ce moyen de survie que peut représenter pour l'entreprise la faculté de licencier lui serait ôté. En bref, cela conduirait à scléroser profondément notre économie.»

Sans commentaire, pour qui connaît la véritable situation (souvent détaillée dans ces colonnes) du travailleur suisse face au licenciement.

## ENVIRONNEMENT

### Le précédent américain

*Le gouvernement Reagan vient de subir coup sur coup trois défaites cinglantes en matière d'environnement.*

*La Chambre des représentants a rejeté, dans une proportion de six contre un, un plan visant à autoriser la prospection pétrolière et gazière dans les parcs nationaux. Elle a accepté à la même majorité une prolongation de la loi sur le contrôle des pesticides, contre l'avis de sa commission et des industries chimiques. Enfin la commission de l'énergie et du commerce a rejeté toutes les propositions tendant à affaiblir la loi sur l'hygiène de l'air.*

*Ce succès n'est pas un hasard. Les organisations de protection de l'environnement implantées dans tout le pays — plusieurs millions de mem-*

*bres et de sympathisants — constituent un réseau serré d'observation et d'action. L'attitude des parlementaires dans ce domaine est surveillée de près; ceux d'entre eux qui appuient la politique de Reagan — démobilisation des prescriptions et des contrôles — sont signalés à leurs électeurs par contact direct ou par tract. En Suisse, le projet de loi sur l'environnement doit maintenant passer le cap du Conseil des Etats; il sera ensuite concrétisé par des ordonnances et, les textes une fois en vigueur, il faudra veiller à leur application. De l'article constitutionnel adopté dans l'enthousiasme en 1971 à la protection concrète de l'environnement le chemin est long et la volonté politique d'agir efficacement peut varier, surtout dans une période de récession économique.*

*La volonté du souverain sera d'autant mieux respectée si des citoyens organisés prennent le relais et appuient l'administration, au besoin l'aiguillonnent dans sa tâche.*

## FOIRE

### Le revers de la médaille sud-coréenne

Ouverture sur l'Asie au Comptoir Suisse: la Corée du Sud, troisième pays de cette région du globe au chapitre des exportations helvétiques. Personne ne cachera que cet Etat est un sérieux débouché pour l'industrie chimique, pour l'industrie des machines et même pour l'horlogerie helvétiques (il y a trois ans, en 1979, record positif de notre balance commerciale avec la Corée: 181 millions).

Dans son dernier bulletin d'information, le Service d'information tiers monde<sup>1</sup> dresse un petit bilan de l'intérêt croissant de l'économie suisse pour la Corée. De fait, les investissements suisses en Corée ont fortement augmenté depuis 1978 (19,4 millions de francs, répartis entre Georg Fischer AG et Claro Watch); et c'est ainsi qu'on note l'activité de BBC

(qui s'était déjà signalé par un crédit de 155 millions de dollars en 1977 pour l'achat de générateurs) qui a entrepris une «joint venture» de 130 millions de dollars avec Daewoo Electry Company; Nestlé de son côté a investi 130 millions de dollars dans l'alimentation; Pharmaton (Galactina) a pris une participation dans le chimique; l'UBS fait partie d'un consortium de banques qui financent une fabrique de ciment; Ciba-Geigy participe à une «joint venture» avec Daihan dans le secteur des couleurs, entre autres; Siber Hegner a une filiale dans le pays et Sulzer un accord de licence. Rien que de très normal et réjouissant dans le meilleur des mondes commercial et financier, dira-t-on. Et en effet, dans la foulée, la diplomatie a suivi le mouvement puisque depuis deux ans c'est un ambassadeur qui représente la Suisse à Séoul, remplaçant un chargé d'affaires.

Gageons que cette dynamique coexistence commerciale helvético-coréenne alimentera les stands

chatoyants offerts à la curiosité des milliers de visiteurs du Comptoir Suisse.

Il y a en revanche peu de chance pour qu'apparaisse le revers de la médaille sud-coréenne, dont s'accommodent au demeurant fort bien industriels et diplomates. Voici le petit bilan des droits de l'homme en Corée, sous le régime du général Chon Doo-Hwan (successeur de Park-Cung-Lee), tel que le dresse le Service d'information tiers monde dans son travail déjà cité plus haut (lois décrétées après l'abolition de la loi martiale en 1980). Nous citons! Avis aux visiteurs:

— Les syndicats ne sont autorisés qu'au sein des entreprises; les fédérations de syndicats d'entreprises sont interdites. Les dirigeants syndicaux ont été licenciés, un grand nombre d'entre eux regroupés dans des camps «d'éducation-purification»; le gouvernement a dû reconnaître que plusieurs syndicalistes y étaient morts des sévices subis. Les conflits syndicaux sont réglés par un tribunal arbitral d'Etat.

— Tous les journaux et périodiques sont soumis à la censure d'après la nouvelle loi sur la presse et la liberté d'expression; les agences de presse sont supprimées, à l'exception de celle de l'Etat. Sauf les réunions familiales, toutes les rencontres sont soumises à autorisation préalable. La police peut disperser n'importe quelle assemblée, y compris les réunions de prière.

— La loi sur les universités soumet toutes les institutions universitaires — y compris les privées, qui sont nombreuses (à Séoul, on compte cinquante universités) — directement au gouvernement.

— La loi sur la protection de la société autorise la police à interner des citoyens considérés comme dangereux de sept à dix ans, sans procès, outre la date de libération prévue.

Ceci — droits de l'homme réduits à leur plus simple expression — explique-t-il cela — débouchés commerciaux dignes d'attentions —?

<sup>1</sup> Adresse utile: Epinettes 10, 1007 Lausanne. «Actualité i3m», n° 6/82.

## Horlogerie: les régions et le syndicat

Comme dans une grande mise en scène triste entrent et sortent de la chambre de l'horlogerie malade, voir les derniers bulletins de santé, la foule du chœur anonyme, les acteurs de premier plan et, disant l'avenir, les experts consultés.

Distribution des rôles révélatrice de cette tragédie. Les congédiements. Au-delà des drames personnels, il faut dire le drame régional. Cent licenciements n'ont pas la même signification lorsqu'il s'agit d'une entreprise qui réduit ses effectifs, mais qui demeure active, capable de nouveaux démarrages, ou lorsqu'il s'agit d'une entreprise que l'on ferme, ramenant à la valeur zéro l'outil de production, excluant tout espoir futur de nouvelle embauche.

Si les renvois sont brutaux, leurs effets, eux, seront de longue durée et de mort lente régionale.

Certes, les ouvriers âgés, mis à la retraite anticipée, bénéficieront d'un plan social, négocié par les syndicats. Vaille que vaille, leur pouvoir d'achat sera maintenu, comme retraités. Mais la fermeture de l'entreprise signifie la fin de tout renouvellement, l'impossibilité d'engager des jeunes. Dès lors le pouvoir d'achat, non pas individuel mais régional, se réduira, inéluctablement, au rythme du vieillissement de la population.

Ce qui est décidé aujourd'hui, et qui fait les grands titres risque d'être une actualité vite oubliée, mais elle développera ses conséquences, imperceptiblement, dans le tissu régional. Dans vingt ans se mesureront les ravages et les rides.

### LA CONFÉDÉRATION FACE AU DRAME

La Confédération ne peut rester indifférente à ce drame régional.

Certes, toute intervention de sa part se heurte à des difficultés évidentes: pourquoi aider ceux-ci plutôt

que ceux-là? Et de surcroît n'y a-t-il pas dans le pays d'autres régions que ne menace, peut-être, nulle régression, pour la bonne raison qu'elles n'ont jamais connu un démarrage industriel comparable à celui du Jura horloger?

La Confédération pourtant est aussi responsable de l'équilibre économique du pays. L'aide à l'agriculture et aux régions de montagne n'est pas chose nouvelle. Par analogie, au-delà des programmes d'impulsions ou conjoncturels, un appui décidé aux régions frappées de plein fouet par la crise horlogère se justifie donc.

### CHAMP LIBRE AUX EXPERTS

Si les pouvoirs publics n'apparaissent pas pour l'instant sur la scène du drame, les experts sont là bien sûr et nommément cités. On aurait, paraît-il, recours aux analyses des grosses têtes de la société Hayek. Le mandat précis des experts n'a pas été précisé, publiquement. Admettons que les propositions puissent être utiles! Mais ce qui frappe, c'est qu'ils sont situés en amont, chargés de la prospective, de répondre à la question classique: que faire? Alors que les syndicats ne peuvent faire autre chose que d'intervenir en aval, en ambulanciers, s'efforçant de limiter les dégâts humains. Les circonstances économiques apparaissent si graves, aujourd'hui, que cette répartition des rôles n'est plus acceptable. La crise est révélatrice de l'inégalité entre ceux qui décident et ceux qui subissent.

### UN PARTENAIRE À PART ENTIÈRE

La dernière grande crise, celle d'avant-guerre, avait abouti à une négociation globale, répartissant les responsabilités par convention collective et arbitrage.

La crise d'aujourd'hui est comparable en gravité. Elle exige que les syndicats soient associés aux décisions fondamentales.

Certes, personne parmi les syndicats ne détient —

il est bien tard pour agir — le remède miracle; certes, dès maintenant ils disposent d'antennes dans certains conseils; mais il s'agit d'autre chose. La restructuration, les investissements, la recherche, tous les choix qui résulteront de la pression des banques et des suggestions des experts, Hayek ou autres, les concernent avant décision en tant que représentants des travailleurs.

La crise est profonde. Il ne peut être question d'une paix du travail par le chômage, comme, parfois, la paix des cimetières succède à la guerre. Les syndicats sont en droit d'exiger d'être considérés comme partenaires aux décisions essentielles. Leur place n'est pas en aval, elle est en amont. A. G.

### VINGT ANS APRÈS

## Agriculteurs, pionniers et jurassiens

«L'année 1963 fut particulièrement pluvieuse, et les agriculteurs de ce coin de terre perdirent des centaines de milliers de francs puisque, seul, un petit séchoir fonctionnait en Ajoie, et qu'il ne répondait pas à l'attente des agriculteurs. Il faut savoir qu'avec la fin des «moyettes» poétiques commençait le règne insolent des moissonneuses-batteuses — il y en a plus de cent trente en Ajoie. Ainsi les céréales n'ont plus la possibilité d'achever leur maturité une fois coupées; elles doivent, selon les conditions atmosphériques, être fauchées avec un trop fort degré d'humidité; il faut dès lors avoir recours aux moyens techniques pour les trier, les sécher, les conditionner. Il n'est donc pas étonnant qu'à fin 1963, une courageuse équipe d'agriculteurs du district de Porrentruy, épaulée par l'Ecole d'agriculture de Courtemelon et la Société d'agriculture d'Ajoie, se mit au travail et étudia la création d'un centre collecteur et de conditionnement de céréales. Une coopérative fut fondée. En janvier 1964, l'assemblée générale décida souverainement la création d'un centre collecteur.»

Extraordinaire expérience que décrit par le menu Bernard Varrin dans le dernier numéro du «Jura libre / Optique jurassienne» (10, ruelle de l'Ecluse, 2800 Delémont) daté du 26 août.

Le Centre collecteur et de conditionnement des céréales d'Ajoie (Alle) va bientôt avoir vingt ans; sa naissance et son développement font inévitablement penser à l'actualité agricole et sociale de cet été: l'agriculture, toujours plus dépendante d'un parc de machines ultra-perfectionnées, qui souffre une fois de plus des conditions atmosphériques; et la région jurassienne, sans prise directe sur les centres de décision qui paie une fois de plus les pots cassés dans l'industrie horlogère.

La leçon: prendre les risques de l'autonomie régionale et d'investissements importants («la coopérative est indépendante; les décisions qui la concernent se prennent en Ajoie et non ailleurs; elle est constamment à l'écoute des besoins de ses membres; mieux elle essaie de prévenir l'événement»). Et la réussite: la coopérative n'a pas tardé à acquiescer ses «lettres de noblesse», avec l'obligation d'agrandir, à plusieurs reprises, ses installations, pour prendre en charge toutes les céréales produites dans le district. Un demi-million de chiffres d'affaires l'année de la création, en 1964, vingt millions en 1981: voici la carte de visite de l'entreprise telle que la dresse Bernard Varrin dans le «Jura libre»:

Statut juridique :	coopérative.
Nombre de membres :	environ 450.
Conseil d'administration :	neuf membres, tous agriculteurs.
Personnel :	vingt-cinq personnes.
Surface construite ou à disposition :	plus de 4,5 hectares.
Investissements totaux :	environ 10 millions de francs.
Capacité de stockage actuelle :	environ 1300 wagons *.
Capacité de réception actuelle :	80 tonnes/heure.
Réception de céréales en 1964 :	80 wagons *.
Réception de céréales en 1981 :	1051 wagons *.
Trafic voie privée en 1965 :	232 wagons *.
Trafic voie privée en 1981 :	3774 wagons *.
Engrais commercialisés en 1981 :	459 wagons *.
Fabrication de fourrage :	18 tonnes par jour.
Chiffre d'affaires en 1965 :	environ 2 millions de francs.
Chiffre d'affaires en 1981 :	environ 20 millions de francs.
Activités principales :	réception de céréales. fabrication de fourrages. vente de produits agricoles. vente de carburants. vente et réparation de machines agricoles. prise en charge de betteraves sucrières et de pommes de terre.

\* Wagon de 10 tonnes.

publier un décret (ministère de l'Industrie), aux termes duquel toute entreprise en déconfiture aura la possibilité de se constituer en coopérative. A la clef, et déjà pour l'année en cours, la création d'un fonds de 300 milliards de liras, dans lequel on puisera pour grossir (tripler, au besoin) la mise de fonds initiale des coopérateurs. D'autres mesures devraient faciliter le démarrage de nouvelles coopératives, spécialement sur le plan fiscal: dégrèvement des bénéficiaires pendant un certain laps de temps, prêts bancaires facilités.

\* \* \*

Lignée zurichoise au Conseil fédéral. Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, plus précisément dès 1943, le canton de Zurich tient un des sièges de l'exécutif central. Qui ose espérer qu'il lâchera prise alors que son poids dans la Confédération n'a probablement jamais été aussi évident, tant sur le plan démographique que sur le plan économique? Pour mémoire, les quatorze prédécesseurs de Fritz Honegger (1977-1982): Jonas Furrer (1848-1861), Jakob Dubs (1861-1872), Ludwig Forrer (1902-1917); et dès 1943, avec l'entrée en lice des socialistes, c'est la permanence: Ernst Nobs (1943-1951), Max Weber (1951-1953), Hans Streuli (1953-1959), Willy Spühler (1959-1969), Ernst Brugger (1969-1977).

\* \* \*

Vacances studieuses. Comme on le sait, les Forces motrices bernoises SA ont présenté au Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie une requête «tendant à l'octroi de l'autorisation d'agrandir le dépôt intermédiaire de déchets radioactifs de la centrale nucléaire de Mühleberg». Les documents adéquats, requête et rapport de sécurité (en allemand), sont déposés à Mühleberg même (administration communale), à la préfecture de Laupen, à la chancellerie d'Etat du canton de Berne, ainsi qu'à l'Office fédéral de l'énergie (reçoit sur rendez-vous). La requête date du 4 mai dernier; elle a été publiée par le département concerné («Feuille fédérale») le 3 août... et le délai de recours court en conséquence jusqu'au 3 septembre. Pas de pitié pour les aoûttiens.

## A SUIVRE

Les coopératives, comme remède à la crise? Le gouvernement italien, en tout cas, vient de décider d'explorer cette voie, en prenant un cortège de

mesures qui, pour n'être bien sûr pas de nature à renverser le cours de l'histoire économique italienne, sont révélatrices d'un état d'esprit. Un «exemple» qui vient du chaud, du chaud de la crise industrielle et capitaliste. Donc Rome vient de

---

AMBROSIANO-OLIVETTI

## Mauvaises fréquentations

Mauvaises fréquentations internationales. Fin novembre 1981, le vice-président et administrateur-délégué d'Olivetti, Carlo de Benedetti, prenait une participation de 2% (80 millions de francs suisses pour acheter un million d'actions, et en prime un poste de vice-président) dans le Banco Ambrosiano du financier Roberto Calvi, décédé depuis. Après les péripéties que l'on sait, le Banco Ambrosiano vient officiellement d'être mis en faillite le 26 août dernier par le tribunal civil de Milan, épisode dans le dénouement de ce qui se révèle progressivement être le plus grand scandale financier de l'Italie d'après-guerre — et ce n'est pas peu dire! En novembre dernier donc, Carlo de Benedetti, tout à son contentement d'être devenu le principal actionnaire du groupe bancaire milanais, déclarait que «le Banco Ambrosiano constituait une des réalités financières les plus intéressantes du pays» et que l'opération à laquelle il venait de mettre un point final devait être comprise comme «un pur investissement financier». Espérons que le patron d'Olivetti aura été plus perspicace dans sa prise de contrôle d'Hermès-Precisa et dans sa définition des objectifs commerciaux de la société yverdonnoise (120 départs programmés, parmi les employés du secteur de production, d'ici 1983).

---

BANQUES

## Parlementaires induits en tentation

Sortie fracassante des parlementaires socialistes (et PSA) des travaux de la commission du Conseil national chargée d'examiner le projet d'impôt sur les avoirs fiduciaires (cf. DP 648). Gros titres dans

la presse, commentaires plus ou moins désabusés. Mais l'émoi passé, la commission reprendra les études complémentaires commandées à l'administration, pèsera laborieusement les variantes en présence, et finira, ayant épuisé toutes les ressources du combat de retardement dans lequel elle s'est engagée, par formuler ses recommandations au plénum du National (les socialistes auront rejoint les commissaires bourgeois pour la votation finale et ils soutiendront le projet d'imposition des avoirs fiduciaires tels que le préconise le Conseil fédéral, projet auquel ils seront demeurés fidèles de bout en bout).

Les Chambres seront-elles saisies dans le courant de l'année prochaine? Les partis bourgeois préféreront-ils faire traîner encore les choses de façon à éviter de se prononcer avant les élections fédérales? Difficile à dire. Ce que l'on sait déjà, c'est que les manœuvres dilatoires actuelles risquent bien de déboucher sur un cul-de-sac parlementaire, aucune des solutions en présence ne parvenant à réunir les majorités nécessaires. Où se conjuguera miraculeusement le rejet de ressources nouvelles pour la Confédération et la religion de l'assainissement du ménage fédéral. Et sera glorieusement sauvée «la capacité concurrentielle des banques suisses», réputée en grand danger dans cette querelle des avoirs fiduciaires.

Le petit jeu auquel se livrent le plus sérieusement du monde les commissaires bourgeois sur cette question fiscale, s'il est fortement critiquable sur le fond, est encore plus inadmissible dans sa forme.

Et là, il faut revenir au 18 juin de l'année passée, ce jour où le National acceptait, par 101 voix contre 88, d'entrer en matière sur l'imposition des avoirs fiduciaires, suite à un vigoureux plaidoyer de Willi Ritschard. Echec marquant pour la commission qui avait préparé le dossier et qui, par la voix de sa majorité bourgeoise, préconisait le refus de cette forme de taxation. Pourtant la même commission, par la vertu de la procédure parlementaire en

vigueur, allait devoir préparer les modalités d'application du principe qu'elle avait recommandé de refuser. On le voit aujourd'hui: c'est trop demander aux parlementaires! C'est pratiquement les encourager sur la voie du travail législatif en trompe-l'œil. Il y va du bon fonctionnement du système démocratique que cette règle de procédure parlementaire soit modifiée.

---

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Volées sacrifiées

Rentrée du Gymnase.

Je suis consterné.

Ainsi donc, «nous» avons opté pour la semaine de cinq jours — samedi congé.

Fort bien.

J'imagine que la majorité (c'est-à-dire vraisemblablement le 20% des citoyens et citoyennes) en a décidé ainsi dans l'idée que les programmes seraient *allégés*.

Or, en ce qui concerne le gymnase, il n'en a rien été. Il n'est d'ailleurs pas sûr que la chose soit possible, car nous devons satisfaire à des normes fédérales, si nous voulons que nos baccalauréats soient reconnus par la Confédération.

Fort bien.

Cela veut dire que telle de mes classes a 36 heures de cours par semaine, telle autre 37 heures... Faites le calcul: 3 ou 4 jours à sept heures de cours; 1 ou 2 jours à huit heures, soit de 8 à midi et de 2 à 6 (ou bien alors des leçons entre midi et deux heures). Si mes souvenirs sont bons, il faut compter en outre une ou deux heures de «devoirs», de préparations à domicile. Ajoutons-y une heure en moyenne pour les transports.

On va me répondre:

1. qu'on pourrait envisager des leçons de 40 minu-

tes — 5 leçons de 40 minutes au cours d'une matinée. Ceux qui comme moi ont connu ce système pendant la guerre (pour des raisons de chauffage!) savent qu'il ne va pas sans inconvénients: résoudre une équation exige un certain temps, qui n'est pas forcément compressible. Assez lent, je ne parvenais guère au bout de mes travaux écrits!

2. qu'on va vers le gymnase de trois ans (que nous devons instaurer de toute manière pour satisfaire aux mêmes normes fédérales citées plus haut), et qu'alors le problème sera résolu.

Voire! Je remarque que sur une classe de 19 élèves «voie en deux ans», 8 d'entre eux s'étaient vu conseiller par leurs professeurs de collège — non sans de bonnes raisons sans doute — la voie en trois ans. Les parents n'ont pas suivi le conseil, et on les comprend: une année supplémentaire suppose une charge supplémentaire de 4000 ou 5000 francs. Un échec, une maladie, une entrée tardive au collège, et le gymnasien ou la gymnasienne n'aura pas son bac avant vingt ans...

De toute manière, en attendant ce gymnase en trois ans pour tous, voilà donc une ou deux volées sacrifiées — et je dis bien: *sacrifiées*.

\* \* \*

Je reçois le 76<sup>e</sup> rapport annuel de la Fondation Schiller, destinée à soutenir les Lettres dans notre pays. Je relève que cinq prix ont été attribués à des Suisses allemands: Bernard von Arx, Margrit Baur, Peter J. Betts, Gertrud Burkhalter et Ernst Burren — pour un montant total de 19 000 francs; trois prix à des Romands: Etienne Barilier, Jean-Marc Lovay et Jacqueline Tanner — pour un montant de 13 000 francs; deux à des Suisses italiens: Sandro Bianconi et Giovanni Orelli, pour un montant de 6000 francs. Soit 19 000 francs pour la Suisse allemande, 19 000 francs pour les deux minorités. On dit parfois que nos Confédérés suisses allemands ont tendance à tirer la couverture à eux. En ce qui concerne la Fondation Schiller pour l'année 1981, je ne vois rien de semblable, bien au contraire!

J. C.

## OBJECTIF SUBJECTIF

Helena Mach



*Souvenir*

---

## POLLUTION

# Liquidation de stocks

Cas de conscience pour les propriétaires d'automobiles en Suisse.

La période qui nous sépare de fin mars 1983, date à laquelle ne seront plus valables les dispositions transitoires édictées pour adoucir l'entrée en vigueur — le 1<sup>er</sup> octobre prochain — de la nouvelle ordonnance sur les gaz d'échappement, cette période de six ou sept mois sera critique pour certains constructeurs européens implantés sur le marché helvétique et nombre d'importateurs: pour faire place aux nouveaux modèles conformes à la législation qui entre en vigueur, il y aura de la liquidation de stocks dans l'air!

Il faut en effet savoir que les voitures qui ne répondent pas aux nouvelles normes en matière de gaz d'échappement, mais qui sont conformes pour le bruit, pourront non seulement être mises en vente jusqu'au 31 mars 1983, mais aussi importées en Suisse jusqu'à cette date... D'où un défilé prévisible d'occasions toutes plus miraculeuses les unes que les autres!

Alors: un petit profit personnel moyennant une aggravation de la pollution générale, ou une petite dépense supplémentaire pour le bien-être collectif?

---

## REÇU ET LU

# S'informer ailleurs

Hors des sentiers battus des forts tirages, la pause estivale aidant, vous avez peut-être manqué la parution des publications suivantes, vivement recommandables pourtant:

— «Aménagement de la place de la gare de Sierre», «Projet de plate-forme d'exploitation et de stockage de pétrole en mer», «L'épuration qua-

ternaire des eaux par les plantes», «Stockage de l'énergie solaire sous forme de chaleur sensible», «Installation frigorifique solaire»: à travers la cinquantaine de pages de son «Spécial diplômés 1982», la revue «Polyrama» (périodique du Service de presse et d'information de l'EPFL; adresse utile: Centre-Midi, 1015 Lausanne) bat en brèche certaines idées reçues à propos des travaux universitaires, et en particulier de ceux qui marquent la fin des examens et des cours. Bien sûr il s'agit là d'une sélection, bien sûr le jargon n'est pas éliminé de ces résumés pourtant destiné à un plus large public, bien sûr les «conclusions» se font encore timides, mais l'essentiel est là: on est en prise directe avec la réalité, plus ou moins quotidienne, loin en tout cas de divagations théoriques inutilisables.

Qu'on en juge plutôt. «L'épuration quaternaire des eaux par les plantes»? «Les services vaudois concernés, conscients de la nécessité de rechercher une épuration toujours plus complète, concentrent actuellement leurs efforts sur l'épuration quaternaire. Il s'agit d'ajouter au cycle de traitements actuel, mécanique, chimique et biologique, une quatrième étape. Ce traitement quaternaire se base sur la capacité d'absorption des plantes. Il met l'eau de la station d'épuration en présence de plantes aquatiques, seules capables de vivre dans un tel support. Les plantes absorbent les matières nutritives nécessaires à leur croissance. L'eau se débarrasse ainsi d'une partie de sa charge polluante. Des essais, sur des bassins modèles, sont actuellement entrepris à la station d'épuration d'Aubonne par le laboratoire de l'Office cantonal de la protection des eaux.» L'objet du diplôme? «Comprendre l'évolution de l'eau dans les bassins d'Aubonne.» Urgent et quotidien: ce ne sont pas les lecteurs de DP qui soutiendront le contraire, pour suivre régulièrement les travaux de Pierre Lehmann sur la question.

— Licenciements, chômage: la «crise» impose une interrogation sur l'importance réelle des syndicats suisses et sur leur capacité de négociation. Aspect purement quantitatif de la question: les

effectifs de l'Union syndicale suisse, ainsi qu'une comparaison portant sur le nombre des syndiqués pendant la dernière décennie, ont été publiés dans le dernier numéro (5/6) de la «Revue syndicale» (mensuel de l'USS; adresse utile: Monbijoustr. 61, 3007 Berne).

— Les «Informations» de l'UITA (Union internationale des travailleurs de l'alimentation et des branches connexes; adresse utile: Rampe du Pont-Rouge 8, 1213 Petit-Lancy) publient (n° 8/1982) une «documentation» sur la Pologne, ensemble de textes puisés aux sources clandestines polonaises, recouvrant la période décembre 1981-mars 1982 (le travail de Solidarité et le débat stratégique à plus long terme). Un travail de compilation utile alors que l'actualité immédiate obscurcit les quelques points de repères fiables dont on pouvait disposer ici.

— Dans le dernier numéro du «Journal» de l'Association suisse des transports (AST; adresse utile: Bahnhofstr. 8, 3360 Herzogenbuchsee) reprise et commentaire de l'enquête menée par le «Schweizerische Beobachter» sur l'activité du Fonds pour la prévention des accidents de la route (pour mémoire, la thèse du «Beobachter»: «Chaque année, tous les titulaires de véhicules à moteur paient cinq francs en moyenne pour contribuer à la prévention des accidents; ce 0,75% de la prime nette a rapporté, en 1980, au Fonds suisse pour la prévention des accidents de la route la somme coquette de sept millions de francs; mais personne ne sait très bien ce qu'il advient de son argent. Conséquences: copinage et utilisation à des buts autres que ceux qui étaient prévus»).

---

On le sait: apprécié ou détesté, «Blick» est le quotidien le plus lu de Suisse. Ce qu'on sait moins, c'est le prix payé par l'éditeur pour atteindre ce résultat. Heinrich Oswald, le manager (démissionnaire) de Ringier, le rappelle dans le dernier numéro de «Bilanz» (septembre 1982): huit ans de déficits et quinze ans jusqu'au remboursement des investissements. Les moyens d'une aventure de presse.